



Paris, le 29 avril 2013

## **ASSISES DE L'ENTREPRENEURIAT : UNE FOIS ENCORE, LE GOUVERNEMENT RESTE AU MILIEU DU GUE !**

**Le 29 avril 2013 ASMEP-ETI a participé à la séance de clôture des Assises de l'Entrepreneuriat, présidée par François HOLLANDE.** Membre du comité de pilotage et force de proposition auprès des différents groupes de travail, ASMEP-ETI a participé activement à ces Assises.

**Les 44 propositions finales vont certes dans le bon sens, mais ne sont pas à la hauteur du soutien que nos entreprises attendent pour surmonter la crise.**

**Ainsi, si ASMEP-ETI salue la réforme du régime applicable aux plus-values de cession qui apporte enfin une certaine lisibilité fiscale, ainsi que la création du PEA dédié aux ETI et aux PME, elle souligne néanmoins l'absence de mesures réellement emblématiques pour encourager vraiment l'investissement de long terme dans notre pays.**

Plus implantées en France que les grandes entreprises, **les ETI sont aussi plus exposées aux faiblesses de l'écosystème français en termes de compétitivité** (coût et rigidité du travail, niveau de prélèvements obligatoires, accès au crédit et coût de l'investissement...). Cependant, elles ne bénéficient pas des aménagements prévus pour les PME et les TPE. Enfin leur taille et la structure le plus souvent patrimoniale – personnelle ou familiale – de leur actionariat les exposent à tout durcissement de la fiscalité du patrimoine. Une étude menée avec la Fondation iFRAP<sup>1</sup> a mis en lumière **le fardeau de la « cascade fiscale » pesant sur les entreprises françaises**, tous types de prélèvements confondus. Ainsi, une ETI paye, en moyenne, 47% de fiscalité en plus sur le Résultat Comptable Avant Impôt (RCAI) qu'une entreprise allemande. Cette réalité a pour conséquence des bénéfices près de trois fois moins importants en France qu'en Allemagne, à structure d'entreprise équivalente.

La croissance et l'emploi ne peuvent être réduits à des slogans, des campagnes de communication ou des projections administratives. **Ils résultent de la capacité retrouvée de nos entreprises à dégager des marges pour investir, innover, conquérir de nouveaux marchés et, in fine, se développer.**

<sup>1</sup> Etude disponible : <http://www.asmep-eti.fr/media/5912/Etude%20ASMEP%20-%20Fondation%20iFRAP.pdf>

### **A propos d'ASMEP-ETI :**

**ASMEP-ETI est le Syndicat des Entreprises de Taille Intermédiaire.** Consacrées par la Loi de modernisation de l'économie d'août 2008, les **ETI comptent entre 250 et 5000 salariés**, se situant ainsi entre les PME et les grands groupes. Majoritairement patrimoniales et familiales, elles représentent près du **quart de l'emploi salarié en France**. Particulièrement sensibles aux aléas de la conjoncture économique, elles constituent le véritable poumon économique du pays.

Fort aujourd'hui de plus de 600 entreprises adhérentes qu'il fédère et représente, ASMEP-ETI poursuit une triple mission :

- **Garantir les conditions de transmission et de pérennité des ETI** en faisant des propositions aux pouvoirs publics pour les renforcer ;
- **Améliorer l'écosystème de compétitivité des ETI** en promouvant la mise en place, à l'instar du *Mittelstand* allemand, d'une véritable politique publique en faveur de leur développement ;
- **Installer durablement la marque ETI dans le paysage institutionnel** et le débat public.

### **Contact presse :**

Alexis BOUYGUES : 01 56 26 00 66 – [dg@asmep.fr](mailto:dg@asmep.fr)